

Sacs déjection canine

La propreté n'est pas que l'affaire de la municipalité. Si le service de propreté urbaine effectue les tâches quotidiennes de nettoyage des espaces publics sur voiries et espaces verts, pour autant chacun de nous a un rôle à jouer !

Ensemble, rendons notre ville plus propre

Vous êtes propriétaires de chien ? Il est impératif que vous veilliez à ramasser les déjections canines par égard pour les jeunes enfants qui jouent dans l'herbe et les riverains qui déambulent sur les trottoirs.

Pour rappel les déjections canines sont interdites sur la voie publique. Si vous êtes propriétaire de chien, vous êtes tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié à leur ramassage. Les indéclicats s'exposent ainsi à 68 € d'amende.

A ce titre, la mairie d'Onet-le-Château tient gratuitement à votre disposition des petits sacs aux abords des parcs et jardins de la commune.

Un rappel évident : vous êtes responsables des déjections de votre animal.





La mairie met gratuitement à votre disposition des sachets dans les parcs et jardins de la commune.



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)